

Mai 2009



# L'info 578

(syndicat des employés et employées professionnels-les et de bureau)

Dix-septième édition

## NÉGOCIATIONS 2009 CONSULTATION

Comme vous le savez sûrement déjà, notre convention collective vient à échéance le 31 mars 2010. C'est pourquoi votre exécutif syndical désire savoir quels sont les sujets qui vous préoccupent le plus. Nous vous demandons donc de remplir le **cahier de consultation** et nous le transmettre par courrier interne en indiquant sur l'enveloppe SEPB-578, CDP Brossard, avant le 28 mai prochain. Les sujets qui seront traités dans ce cahier sont ceux de la table centrale et de la table sectorielle.

- **Table centrale** : a pour sujets les salaires, la politique salariale du gouvernement, le régime de retraite et les droits parentaux.
- **Table sectorielle** : a pour sujets les prérogatives syndicales, les conditions d'emploi, les griefs, l'arbitrage, la tâche et l'aménagement (ex. : la tâche, l'ajout de ressources, l'organisation du travail, etc.).

Nous compilerons alors vos demandes et procéderons ensuite à l'élaboration du cahier de demandes. Ce cahier de demandes vous sera soumis pour approbation lors de notre congrès triennal du mois d'octobre 2009.

En ce sens, vos réponses et commentaires nous seront essentiels pour bien cerner quelles sont vos principales préoccupations et les priorités que vous désirez donner à votre comité de négociation.

Bonne réflexion!

*Jean-François Labonté*

## RÉSULTAT DE L'ÉLECTION DE VOTRE CONSEIL EXÉCUTIF

(Tous élus (es) sans opposition)

Présidente: **Gisèle Dupuis**  
1<sup>re</sup> V-p : **Lise Audet**  
2<sup>e</sup> V-p : **Jean-François Labonté**  
Trésorier : **Laurier Boulet**  
Secrétaire : **Viviane Lavoie**  
Directrice : **Diane Belouin**  
Directrice : **Julie Deblois**  
Directrice : **Sonia Duchesne**  
Directrice : **Marie-Claude Éthier**  
Directeur : **Jacques Labonté**  
Directeur : **Sylvain Leduc**

## LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

### Élections de votre exécutif

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez. C'est avec beaucoup de reconnaissance que j'ai appris par notre président d'élection que tous les mandats de notre exécutif syndical ont été reconduits sans opposition. Nous sommes tous très fiers de constater que vous nous faites confiance pour défendre vos droits et pour nous assurer du respect de la convention collective par notre employeur. Je tiens à féliciter toute l'équipe pour l'excellent travail accompli au cours des dernières années et surtout à les remercier pour leur engagement et leur dévouement au quotidien. **Lise, Jean-François, Laurier, Diane, Julie, Sonia, Marie-Claude, Jacques, Viviane et Sylvain** merci pour ce travail d'équipe, vous êtes exceptionnels.

**Un merci spécial à Louis-Georges Frenette qui agissait à titre de Président d'élection pour son travail rigoureux. Comme toujours, il répond « présent » lorsque nous le sollicitons.**

### Négociations nationales

Nous sommes déjà à la préparation du cahier des revendications puisque l'échéance de notre convention collective est en avril 2010. Au cours des prochains mois vous devrez vous prononcer sur nos revendications en complétant le cahier de revendications qui vous sera acheminé dans quelques jours. Voici l'occasion de vous prononcer sur les améliorations que nous devons apporter à notre convention collective. Vous devez nous le retourner le plus rapidement possible, car dès le mois de juin nous devons mettre en commun nos demandes avec nos partenaires du front commun.

### Plan d'effectifs pour l'année 2009-2010 (Abolitions de poste)

Plusieurs d'entre vous nous ont appelés pour nous informer que leur direction d'école abolirait leur poste parce que le syndicat aurait refusé la création de poste de 30 heures semaine et que tous les postes de 26 heures seraient à nouveau abolis. Il est certain que le syndicat fait tout en son pouvoir pour faire reconnaître les heures effectivement travaillées par toutes les personnes techniciennes en éducation spécialisée (TES), mais en aucun temps nous n'avons demandé de réduire la semaine de travail des autres travailleurs. C'est pourquoi cette rumeur n'est pas fondée. De toute façon, nous en aurons le cœur net le 15 mai prochain lorsque l'employeur nous déposera son plan d'effectif.

### Syndicalement

*Gisèle Dupuis*

## COMMENT FAIRE UN BON CURRICULUM VITAE SELON LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Tout d'abord, je vous fais un rappel important : **APPORTEZ VOTRE CV LORS DES SÉANCES D'AFFECTION**. Hé oui, c'est une nouvelle exigence cette année! Autre fait important à noter, les exigences en matière de CV à la Commission scolaire Marie-Victorin sont différentes de celles que nous sommes habitués d'entendre. Je m'explique : généralement il est question de faire un CV concis, toutefois à la CSMV il faut faire un CV détaillé. Par conséquent, si votre CV comporte 12 pages plutôt que 2, c'est acceptable, c'est même ce qui est recommandé par les représentants des ressources humaines, afin qu'elles aient accès facilement à toute l'information recherchée. Donc, toutes les expériences doivent figurer dans votre CV avec une énumération détaillée et exacte des tâches effectuées se rapportant à chaque poste occupé. Si vous n'êtes pas certains des bonnes appellations en matière de tâches, je vous réfère au plan de classification édition février 2006 (petit cahier bleu disponible à votre école ou sur le site Internet [www.sepb.qc.ca](http://www.sepb.qc.ca) sur la page de notre section locale). Par exemple, une des tâches d'un agent de bureau classe I selon le plan de classification est qu'il *confectionne, vérifie et effectue des suivis de factures*. Une autre information importante à spécifier dans votre CV est si les postes que vous avez occupés (postes occupés ailleurs qu'à la CSMV) étaient des postes à temps plein ou à temps partiel.

Les représentants des ressources humaines calculent l'expérience en heures. Une année d'expérience correspond à 1820 heures. Vous n'avez pas besoin de spécifier les heures travaillées pour la CSMV, car l'employeur dispose de cette information par l'entremise du service de la paie. Toutefois, si vous n'êtes pas certains du nombre d'heures de travail que vous avez accumulées dans un poste précisément, n'hésitez pas à téléphoner à la CSMV pour obtenir l'information. Vous savez, certains postes, dont celui de magasinier classe I, exigent 2 années d'expérience. Il faut donc que vous ayez accumulé 3640 heures d'expérience pertinente et non 2 années dans un poste, par exemple, à 26h (le nombre d'heures cumulées correspond à 2704). Joignez également à votre CV vos lettres de recommandation ou tout autre document pertinent. Pour toute question en matière de CV, je vous réfère à la CSMV. Je ne voudrais pas que des membres soient lésés pour l'obtention de certains postes convoités parce qu'ils auraient omis d'indiquer certains éléments dans leur CV. **Nos postes sont importants, ils représentent le choix d'une année, il ne faut donc pas les compromettre pour des histoires de CV mal rédigés aux yeux de la CSMV!**

*Marie-Claude Éthier*



## VERS UN LARGE FRONT COMMUN SYNDICAL FTQ, CSN ET SISP.

Une entente pour un large front commun syndical devrait être signée sous peu entre la FTQ la CSN et le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP)<sup>1</sup>. Cette entente devrait partager le même plan stratégique et comprendre entre autres des demandes ciblées pour la table centrale, l'harmonisation des demandes sectorielles et un protocole de non-maraudage. Depuis le mois de décembre, la FTQ souhaite unir les forces syndicales en vue des prochaines négociations dans le secteur public. Ce front commun représente en soi une belle alternative pour augmenter notre rapport de force lors de la prochaine négociation qui devrait s'amorcer à l'automne prochain. Les conventions collectives viennent à échéance le 31 mars 2010.

*1. Le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS).*

**Jean-François Labonté**

### CHOIX DE VACANCES ET NOMBRE DE JOURS

Vous êtes nombreux et nombreuses à vous poser la question sur les choix de vacances et du nombre de jours auxquels vous avez droit. La convention collective est très claire à ce sujet. Les vacances sont pour les personnes salariées régulières ou les personnes salariées temporaires ayant travaillé 6 mois et plus sans interruption (à l'exception des 2 jours d'absences permis durant cette période de 6 mois).

Article 5-6.00 de votre convention collective (page 52 : Vacances)

Vous avez reçu un formulaire de la commission scolaire que vous devez transmettre au plus tard le 15 mai. Ce formulaire indique le nombre de jours de vacances auxquels vous avez droit. Comme nous vous en informions l'année dernière, une journée est égale à 7 heures. Pour savoir le nombre réel de journées de vacances, vous devez faire le calcul suivant :

Nombre de jours de vacances multiplié par 7 (heures) = nombre total des heures. Divisez ensuite ce nombre par le nombre d'heures quotidiennes de travail du poste que vous occupez.

Exemple : vous avez un poste à 3,5 heures par jour et on vous indique que vous avez 10 jours de vacances  
10 jours de vacances x 7 heures/ journée = 70 heures

$$\frac{70 \text{ heures}}{3,5 \text{ heures}} = 20 \text{ jours}$$

Dans cet exemple, vous recevrez votre salaire pendant 20 jours.

N'oubliez pas que les jours fériés de la fête nationale du Québec (24 juin) et de la fête du Canada (1er juillet) sont payés comme congés fériés les 25 juin et 2 juillet et ne seront donc pas pris dans votre banque de vacances.

Voici un exemple d'une personne qui a 20 jours de vacances et qui termine le 23 juin. Elle prendra ses vacances à partir du 25 juin étant donné que le 24 est payé en congé férié.

#### JUIN 2009

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23 Dernière journée de travail	24 Fête nationale du Québec Congé férié et payé	25 Vacances	26 Vacances	27

#### JUILLET 2009

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
28	29 Vacances	30 Vacances	1 Fête du Canada Congé férié et payé	2 Vacances	3 Vacances	4
5	6 Vacances	7 Vacances	8 Vacances	9 Vacances	10 Vacances	11
12	13 Vacances	14 Vacances	15 Vacances	16 Vacances	17 Vacances	18
19	20 Vacances	21 Vacances	22 Vacances	23 Vacances	24	25
26	27	28	29	30	31	

**Finalement, vous pouvez contribuer à votre fonds de pension pendant cette période de vacances puisque la mise à pied se fait après.**